LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2020

Séance du 25 février de l'an 2020, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 19 février 2020, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe Le Goux, Président. La séance est ouverte à 18h36.

Personnes présentes:
M. BIENVENU Yves, M. BOISSIERE Olivier, Mme COLLIN Noëlle, M. COMPAIN Xavier, M. CONNAN Bernard, Mme CORSON Laurence, M. DELSOL Philippe, Mme DELUGIN Chantal, Mme DESCAMPS Roselyne, M. DORNEMIN Jean-Luc, M. FOLLET Denis, M. GEFFROY Jean-Michel, Mme GEFFROY Sandrine, M. GOURDAIN Michel, M. GUILLAUME André, M. GUILLERM Yves, M. GUILLOUX René, M. HEUZE Joël, Mme JOUAN Anne-Marie, M. JOURDEN Jean (18h40), M. JOURDEN Jean-Yves, M. LANCIEN Michel, M. LE BIHAN Gilbert, M. LE CALVEZ Marcelin, M. LE COQU Yves-Jean (18h40), Mme LE GARFF-TRUHAUD Francette, M. LE GOUX Jean-Pierre, M. LE GOUX Philippe, Mme LE SAINT Florence, M. LE VAILLANT Jean-Paul, M. LE VERRE Jean-Baptiste (19h27), Mme L'HOSTELLIER Stéphanie, M. LOPIN Patrick, M. MANAC'H Denis, M. MARTIN Jean-Pierre, M. MORVAN François, M. NICOLAZIC Arsène, M. POMMERET Jean-Yves, Mme RONDOT Marie-Ange, Mme ROUTIER Gaëlle, Mme TANGUY Béatrice, Mme VERITE Chantal .

Pouvoirs :
Mme QUILIN Joëlle à M. COMPAIN Xavier, M. MORIN Didier à Mme LE GARFF-TRUHAUD Francette.

Suppléants :
M. GAUTIER Philippe suppléant de M. HERVIOU Alain.

Absents excusés :
Mme LANCASTER Christine.

Absents :
M. BRIAND Jean-François. M. GUEGAN Jean-Luc. M. KERRIEN Yvonnick. M. ROUAULT Hervé.

Mme L'Hostellier Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

En exercice: 50 **Présents:** 43 **dont suppléants :** 1 **Votants:** 45 **dont pouvoirs :** 2

2020-48 : Décisions statutaires : Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

ADOPTE le procès-verbal du Conseil communautaire du 28 janvier 2020.

2020-49 : Aménagement et projet territorial : Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 39 voix pour et 6 abstentions,

EMET un avis favorable sur le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Guingamp,

2020-50 : Aménagement et projet territorial : Avis sur le Schéma Régional d'Aménagement, Développement Durable et d'Egalité des Territoires

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le SRADDET.

2020-51 : Aménagement et projet territorial : Validation des éléments du projet de Plan Climat Air Energie Territorial et lancement de la procédure de validation définitive du projet

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

VALIDE les éléments du projet présentés ci-dessus,

DECIDE de lancer la procédure de validation définitive du plan climat.

2020-52 : Eau et assainissement : Assainissement collectif : Tarif de traitement des eaux de type non domestique (eaux de lavage)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

FIXE le tarif du traitement des eaux usées de type non domestique, applicable aux eaux de lavage déversées dans le réseau d'assainissement collectif et traitées par les stations d'épuration, à 0.90 € /m^3.

2020-53 : Eau et assainissement : Assainissement collectif : Mise à jour des tarifs des prestations 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 38 voix pour, une contre et 6 abstentions,

VALIDE les tarifs des prestations assainissement collectif applicables à compter du 26 février 2020, comme suit :

PRESTATIONS	TARIF 2020 (HT)
Forfait Branchement jusqu'à 10 m	1700
le mètre supplémentaire	70
Accès à l'assainissement PFAC	600
Branchement logements collectifs	sur devis
Vérification de conformité EU/EP (*)	110
Prestations complémentaires	sur devis
Contre visite de conformité	50

2020-54 : Eau et assainissement : Assainissement collectif : marché de travaux pour les réseaux d'eaux usées de la rue de Kermaria à Plouha : attribution du lot 2 & avenant au lot 1

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le lot 2 relatif au contrôle du réseau d'eaux usées de la rue de Kermaria à Plouha à l'entreprise A3SN pour un montant de 7 650 € HT, et **AUTORISE** monsieur le président à signer et notifier ce marché et toute pièce nécessaire à son exécution,

AUTORISE monsieur le Président ou son représentant à signer et notifier l'avenant 1 au lot 1 à hauteur de 30 705.90 € HT.

2020-55 : Eau et assainissement : Assainissement collectif : Actualisation du tarif d'assistance technique en assainissement collectif et convention avec le Conseil départemental

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à signer la convention précisant les modalités d'intervention et de rémunération pour l'assistance technique en assainissement collectif avec le Conseil départemental des Côtes d'Armor.

2020-56 : Eau et assainissement : Assainissement collectif : Acquisition de terrain pour le poste de refoulement à Kertedevant

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'acheter à l'entreprise Triskalia une surface d'environ 400 m2 pour l'implantation du poste de refoulement à Kertedevant sur les parcelles cadastrées F 1358 et F 1359, sur la commune de Plouagat, pour un montant de 5 € / m^2,

CONFIE les modalités de gestion administrative au Centre de gestion des Côtes d'Armor,

AUTORISE le 1er vice-président à signer l'acte ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

DONNE tous pouvoirs à monsieur le président pour authentifier l'acte.

2020-57 : Déchets ménagers : marché de fourniture de carburant

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le Président ou son représentant à signer et notifier le marché de fourniture de carburant pour les bennes à ordures ménagères après avis de la CEO.

2020-58 : Déchets ménagers : Acquisition d'un camion benne

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir un camion benne neuf ou d'occasion,

AUTORISE monsieur le Président ou son représentant à signer et notifier le marché de fourniture d'un camion benne à ordures ménagères après avis de la CEO.

2020-59 : Déchets ménagers : Avenant à la convention de prestation de service entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et Leff Armor communauté

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant à la convention de prestation de service avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, confirmant les termes de celle-ci et validant les annexes jointes,

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2020-60 : Déchets ménagers : Convention de dissolution du SMITOM Launay Lantic

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

VALIDE la convention de dissolution du SMITOM Launay Lantic ainsi que ses annexes,

AUTORISE monsieur le président à signer cette convention avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2020-61 : Patrimoine communautaire : Déplacement d'un candélabre par le SDE pour la construction de la structure d'accueil touristique à Lanvollon

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'éclairage public consistant à déplacer le foyer d'éclairage public T464 « ZA de Pont Lô » sur la commune de Lanvollon, présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 2 250.00 €TTC.

2020-62 : Développement économique et emploi : Attribution d'une subvention dans le cadre du Pass Commerce et Artisanat à Mmes Sandrine et Véronique MORVAN

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat à Mmes Sandrine et Véronique MORVAN, porteuses du projet de reprise du bar-tabac, loto, FDJ, presse, à Pommerit le Vicomte, dans la limite du montant total d'investissement déclaré à hauteur de 30 672,84 € HT,

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à signer toute pièce et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2020-63 : Développement économique et emploi : Attribution d'une subvention dans le cadre du Pass Commerce et Artisanat à M. Primaël HEURTAUX

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat à M. Primaël HEURTAUX, porteur du projet de création d'une entreprise de chaudronnerie plastique à Plerneuf, dans la limite du montant total d'investissement déclaré à hauteur de 35 779,00 € HT,

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à signer toute pièce et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2020-64 : Développement économique et emploi : Attribution d'une subvention dans le cadre du Pass Commerce et Artisanat à M. et Mme Fabrice et Lydie Hernot

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat à M. et Mme Fabrice et Lydie ERNOT, porteurs du projet de modernisation de leur garage à Plélo, dans la limite du montant total d'investissement déclaré à hauteur de 25 877,00 € HT,

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à signer toute pièce et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2020-65 : Développement économique et emploi : Attribution d'une subvention dans le cadre du Pass Commerce et Artisanat à Mme et M. Gwénaëlle et Franck BRIGOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat à Mme et M. Gwénaëlle et Franck BRIGOT, porteurs du projet de transfert-modernisation de leur supérette, à Lanvollon, dans la limite du montant total d'investissement déclaré à hauteur de 37 702,30 € HT,

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à signer toute pièce et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2020-66 : Développement économique et emploi : Attribution d'une subvention dans le cadre du Pass Commerce et Artisanat à M. Emmanuel BEURRIER : révision du montant

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat à M. Emmanuel BEURRIER, chef d'entreprise de Manu Hydro à Plerneuf, dans la limite du montant total d'investissement déclaré à hauteur de 26 948.25 € HT,

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à signer toute pièce et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2020-67 : Urbanisme, habitat, gens du voyage : Habitat : Demandes de subventions dans le cadre de l'amélioration de l'habitat privé

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 500 € aux propriétaires listés dans le tableau ci-joint,

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE monsieur le président à attribuer les subventions aux propriétaires occupants dans le cadre de ce Programme d'Intérêt Général (PIG) par arrêté jusqu'à l'installation de la nouvelle assemblée communautaire, soit jusqu'au 14 avril 2020.

2020-68 : Urbanisme, habitat, gens du voyage : Habitat : Renouvellement du Programme d'Intérêt Général

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE de renouveler le Programme d'Intérêt Général (PIG) « précarité énergétique – adaptation » pour une période de 2 ans à compter du 1er mai 2020,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation des prestataires pour la mission de suivi-animation du PIG

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec l'ANAH dans le cadre du PIG « précarité énergétique – adaptation »,

DECIDE d'abonder les aides de l'ANAH et de l'Etat de 500 € par dossier (énergie, adaptation et logement conventionné avec travaux).

2020-69 : Petite enfance, enfance, jeunesse : Validation du projet éducatif

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

VALIDE le nouveau projet éducatif du service enfance jeunesse animations, annexé à la présente délibération.

2020-70 : Petite enfance, enfance, jeunesse : Développement du dispositif mission argent de poche

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE de développer la mission argent de poche aux périodes hors vacances scolaires.

2020-71 : Petite enfance, enfance, jeunesse : Attribution d'une bourse à projet

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une bourse à projet de 750 € à l'association « Chat dé Potes »pour la participation à l'Europ Raid ».

2020-72 : Développement sportif : convention de prestation de service avec le SIVOM de Bréhec

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à signer la convention de prestation de service avec le SIVOM de Bréhec.

2020-73 : Affaires financières : subventions et participations pour l'année 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 44 voix pour et une abstention,

VALIDE les subventions et participations 2020,

VALIDE les modalités de versement en 3 fois au PETR du Pays de Guingamp, aux Missions locales Ouest Côtes d'Armor et Saint-Brieuc, à Furlukin Circus, à Goudelin Plouha tennis de table, au Goëlo HB, à l'ALS Handball et à Sport Argoat 22, ainsi que le calendrier proposé,

AUTORISE monsieur le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2020-74 : Ressources humaines : ratio promus/promouvables

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 44 voix pour et une contre,

DECIDE de retenir les ratios promus/promouvables des grades énumérés tels que définis ci-dessus.

2020-75 : Ressources humaines : modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs suivante :

Situation actuelle			Modification proposée		
Grade	**DHS**	**Nbre**	**Grade**	**DHS**	**Nbre**
Puériculture de classe normale	17,5/35ème	1	Puériculture de classe normale	35/35ème	1

DIT que les crédits sont prévus au budget de Leff Armor communauté au chapitre 012.

2020-76 : Ressources humaines : Approbation du règlement de formation

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le règlement de formation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président,
Philippe Le Goux